

25 août 2022

À la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 25 août 2022, à 14 h, dans la salle Lucien-Durocher, située au 430, rue Grace, à Lachute, formant quorum sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, préfet suppléant et maire de la municipalité de Mille-Isles.

Sont présents :

| | |
|----------------------|--|
| Manon Jutras | Représentante de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge |
| Kévin Maurice | Maire de la ville de Brownsburg-Chatham |
| Alain Giroux | Représentant du canton de Gore |
| Pierre Thauvette | Maire du village de Grenville |
| Pierre Richard | Maire du canton de Harrington |
| Bernard Bigras-Denis | Maire de la ville de Lachute |
| Howard Sauvé | Maire de la municipalité de Mille-Isles |
| Stephen Matthews | Maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil |
| Jason Morrison | Maire du canton de Wentworth |

Sont également présents :

| | |
|----------------|---|
| Éric Pelletier | Directeur général adjoint |
| Estelle Bédard | Coordonnatrice des ressources humaines et attachée de direction |

Sont absents :

| | |
|---------------|--|
| Scott Pearce | Maire du canton de Gore |
| Thomas Arnold | Maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge |

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet suppléant de la MRC d'Argenteuil, monsieur Howard Sauvé, déclare la séance ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour, à savoir:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion, avec dispense de lecture, en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement numéro 68-09) de la MRC d'Argenteuil, afin d'autoriser les habitations multifamiliales à l'intérieur des affectations urbaines locales délimitées par un périmètre d'urbanisation
4. Adoption du projet de règlement numéro 68-31-22 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement numéro 68-09) de la MRC d'Argenteuil, afin d'autoriser les habitations multifamiliales à l'intérieur des affectations urbaines locales délimitées par un périmètre d'urbanisation et adoption d'un document sur la nature des modifications
5. Participation de la MRC d'Argenteuil à la Foire nationale de l'emploi, qui se tiendra au Stade olympique de Montréal, les 13 et 14 octobre 2022
6. Aréna supra-locaux : adoption des tarifications pour la saison 2022-2023
7. Octrois d'aides financières dans le cadre des différents Fonds de la MRC (culturel, GENS, sport et activité physique)
8. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 13 juillet 2022
9. Clôture de la séance d'ajournement

22-08-249

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Thauvette et RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3- **AVIS DE MOTION, AVEC DISPENSE DE LECTURE, EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (RÈGLEMENT NUMÉRO 68-09) DE LA MRC D'ARGENTEUIL, AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES À L'INTÉRIEUR DES AFFECTATIONS URBAINES LOCALES DÉLIMITÉES PAR UN PÉRIMÈTRE D'URBANISATION**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

- 4- **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 68-31-22 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (RÈGLEMENT NUMÉRO 68-09) DE LA MRC D'ARGENTEUIL, AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES À L'INTÉRIEUR DES AFFECTATIONS URBAINES LOCALES DÉLIMITÉES PAR UN PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET ADOPTION D'UN DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

22-08-250

- 5- **PARTICIPATION DE LA MRC D'ARGENTEUIL À LA FOIRE NATIONALE DE L'EMPLOI - ÉVÈNEMENT QUI SE TIENDRA AU STADE OLYMPIQUE DE MONTRÉAL, LES 13 ET 14 OCTOBRE 2022**

CONSIDÉRANT qu'il y a un manque de main-d'œuvre dans la région d'Argenteuil et que plusieurs employeurs connaissent des difficultés de recrutement;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil, qui connaît présentement une effervescence économique importante, a inclus le développement du bassin de main-d'œuvre dans sa Politique entrepreneuriale 2020-2025;

CONSIDÉRANT que le Service de développement économique de la MRC d'Argenteuil a comme mandat la mise en oeuvre d'actions visant entre autres, la vitalisation et l'attraction du territoire;

CONSIDÉRANT que la présence de la MRC d'Argenteuil à des événements de recrutement fait partie d'une planification de diffusion de l'image de marque INSPIRER RESPIRER ARGENTEUIL dans une optique d'attractivité territoriale;

CONSIDÉRANT que les mandats cités dans la planification stratégique du Service de développement économique de la MRC prévoient la promotion de la région, afin de faire découvrir les attraits d'Argenteuil, les opportunités d'emplois et les services que l'on retrouve sur le territoire ainsi que l'attraction de nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT que la 16^e édition de la Foire nationale de l'emploi se tiendra les 13 et 14 octobre 2022, au Stade olympique de Montréal, sous le thème de *Vivre et travailler en région et régionalisation de l'immigration*;

CONSIDÉRANT que les coûts pour tenir un kiosque au Stade olympique lors de ces deux journées sont d'environ 3 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jason Morrison, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Richard et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le personnel de la MRC à participer à la Foire nationale de l'emploi, les 13 et 14 octobre 2022, au Stade olympique de Montréal;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



2. QUE le conseil de la MRC autorise l'engagement des dépenses liées à l'inscription de la MRC d'Argenteuil à la Foire de l'emploi, soit une somme approximative de 3 500 \$ (taxes en sus);
3. QUE ces dépenses soient affectées au poste budgétaire 02-628-00-450 (promotion parcs industriels).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-08-251

6- ARÉNA SUPRA-LOCAUX : ADOPTION DES TARIFICATIONS POUR LA SAISON 2022-2023

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil assume la responsabilité de la gestion commune des arénas Gilles-Lupien de Brownsburg-Chatham et Kevin-Lowe/Pierre-Pagé de Lachute, à titre d'équipements supralocaux reconnus par le conseil de la MRC, depuis septembre 2000;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil procède annuellement à la signature de nombreuses ententes contractuelles pour l'utilisation des arénas, notamment par les différentes associations sportives, institutions scolaires et ligues adultes de hockey;

CONSIDÉRANT que ces protocoles d'entente font mention notamment, des heures de glace utilisées et de l'horaire, des tarifications et modalités de paiement, des droits d'accès aux bâtiments, etc.;

CONSIDÉRANT qu'à cet égard, il y a lieu de fixer annuellement les taux horaires de location de glace en fonction des différents utilisateurs;

CONSIDÉRANT que les taux horaires de location de glace subissent habituellement un pourcentage d'augmentation d'année en année, notamment pour tenir compte de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) associé à la région métropolitaine de Montréal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par madame la conseillère Manon Jutras et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil approuve pour la saison 2022-2023 la grille tarifaire suivante pour les différents utilisateurs des arénas Gilles-Lupien, à Brownsburg-Chatham et Kevin-Lowe/Pierre-Pagé, à Lachute :

| Utilisateurs | Taux horaire 2021-2022 | Taux horaire 2022-2023 |
|---|------------------------|------------------------|
| Association hockey mineur de Lachute et Club de patinage artistique de Lachute (incluant les catégories Junior) | 24,25 \$ | 24,25 \$ |
| Association hockey mineur de Lachute et Club de patinage artistique de Lachute - Volet perfectionnement | 79,00 \$ | 79,00 \$ |
| Écoles primaires et secondaires | 30,00 \$ | 30,00 \$ |
| Ligues aînés | 50,00 \$ | 52,00 \$ |
| Ligues adultes (non prime - jour de semaine) – Aréna Lachute | 140,00 \$ | 147,00 \$ |
| Ligues adultes (prime - soir et fin de semaine) – Aréna Lachute | 168,00 \$ | 176,00 \$ |
| Ligues adultes (non prime - jour de semaine) – Aréna Brownsburg-Chatham | 138,00 \$ | 145,00 \$ |
| Ligues adultes (prime - soir et fin de semaine) – Aréna Brownsburg-Chatham | 166,00 \$ | 174,00 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Monsieur Brian Gaves, gestionnaire des arénas, SOGEP

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



22-08-252

7- OCTROIS D'AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DES DIFFÉRENTS FONDS DE LA MRC (CULTUREL, GENS, SPORT ET ACTIVITÉ PHYSIQUE)

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil dispose de différents fonds, notamment :

- Le Fonds de développement culturel (FDC), découlant de la Politique culturelle adoptée en août 2005;
- Le Fonds communautaire GENS, constitué en vertu d'une entente ratifiée en 2006 avec la compagnie Gestion Environnementale Nord-Sud (GENS), aujourd'hui Waste management, qui exploite le lieu d'enfouissement technique (LET) situé à Lachute;
- Le Fonds pour le sport amateur et l'activité physique (FSAAP), institué dans le cadre du virage santé entrepris par la MRC, en 2006;
- Le Fonds pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti, constitué en 2016, afin de soutenir les communautés dans leurs efforts visant à restaurer, entretenir et optimiser l'utilisation de leurs bâtiments patrimoniaux significatifs;
- Le Fonds de soutien événementiel (FSÉ), constitué en 2017, afin de soutenir, développer et bonifier des événements existants, puis de favoriser la création de nouveaux événements d'envergure qui contribuent au rayonnement de la région.

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ces Fonds, une demande d'aide financière a été reçue à la MRC d'Argenteuil, provenant d'un organisme du milieu;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a étudié ladite demande lors d'une séance de travail tenue le 25 août 2022:

Fonds communautaire GENS

- Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil, demande de partenariat pour la 10^e édition de la Course à relais d'Argenteuil qui se tiendra le 1^{er} octobre 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bigras-Denis, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, dans le cadre du Fonds communautaire GENS (poste 02-130-31-284):

- Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil 2 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL, TENUE LE 13 JUILLET 2022

Ce point est reporté à une séance ultérieure.


22-08-253

9- CLÔTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Proposé par monsieur le conseiller Jason Morrison, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Bigras-Denis et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la présente séance soit levée à 14 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Howard Sauvé
Préfet suppléant


Éric Pelletier
Directeur général adjoint